



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION URGENTE

Auteur David CRETENAND, PLR
Objet La "maîtrise" de l'épidémie dépend de données claires et précises
Date 06.02.2021
Numéro 2021.02.015

La question de la vaccination fait l'objet d'une attention particulière du canton et d'une planification rigoureuse depuis de nombreuses semaines. L'organisation mise en place est toutefois tributaire des informations transmises et des livraisons de vaccin de la part de la Confédération. Actuellement, les informations à disposition du canton évoluent de jours en jours et ne permettent pas d'établir une planification solide sur plusieurs semaines. Dans ce contexte, il est utile de rappeler que les livraisons prévues n'ont pas ou que partiellement été honorées, ce qui a occasionné un retard important dans la mise en œuvre concrète de la vaccination dans notre canton.

Les nombreux changements occasionnés par les livraisons partielles et retardées des doses de vaccins, ainsi que des types de vaccin concernés, nécessite une très grande flexibilité de la part de l'ensemble des acteurs concernés. Le canton et ses partenaires ont ainsi dû modifier le dispositif et adapter la planification parfois plusieurs fois durant la même semaine afin de livrer les médecins et les EMS pour leur permettre de débiter la vaccination des groupes prioritaires au plus vite. De plus, les outils de gestion des données développés sur mandat de la Confédération ont été fournis aux cantons avec retard, et ne sont d'ailleurs toujours pas totalement satisfaisants et complets à ce jour. Les cantons ont dû ainsi faire preuve d'inventivité pour permettre une saisie des données conforme aux exigences fédérales.

S'agissant de la représentation médiatique, la crise sanitaire que nous traversons dépasse largement le rôle attribué au médecin cantonal. Les autorités valaisannes dans leur ensemble sont concernées par la pandémie de COVID-19 et interviennent selon leur domaine de compétences. Conseillers d'Etat, chefs de service, médecin cantonal et médecins épidémiologistes de l'Unité cantonale des maladies transmissibles (médecins cantonaux remplaçants) se relaient ainsi régulièrement dans les médias valaisans et suisses pour informer la population. Des campagnes de sensibilisation sont également menées dans les médias (presse, radios, TV) et sur les réseaux sociaux.

Concernant les déclarations de décès dus au COVID-19, cette information nous est transmise directement par les médecins, bien souvent avant que le formulaire officiel soit transmis à l'OFSP. Il arrive fréquemment que les médecins tardent à compléter et renvoyer le formulaire, ce qui explique en partie l'écart important entre les chiffres publiés par le canton et ceux de l'OFSP. Une analyse approfondie est toutefois nécessaire afin de mieux comprendre l'origine de ces différences, en particulier avec la manière de définir la cause du décès. Nous nous attelons également à rappeler aux médecins l'obligation de déclarer les décès potentiellement liés au COVID-19. L'écart important constaté est difficilement compréhensible et nécessite encore des clarifications.

Concernant le taux de reproduction, nous effectuons quotidiennement une surveillance de la situation sanitaire sur la base de nombreux indicateurs dont le taux de reproduction. Nous communiquons une partie de ces indicateurs au travers des synthèses publiées sur le site de l'Etat du Valais. Les taux de reproduction sont calculés et diffusés directement par l'ETHZ sur la base d'une méthodologie commune pour l'ensemble de la Suisse et les cantons ne disposent pas de leurs propres chiffres.

L'influence des mesures prises depuis le printemps dernier sur le taux de reproduction fait l'objet de nombreuses analyses, notamment de la part de la Swiss National COVID-19 Science Task Force. Ainsi, l'interdiction des rassemblements, la diminution des déplacements liés au travail, au commerce de détail et aux loisirs, l'obligation du port du masque ou le respect de la distanciation sociale ont démontré leur effet direct sur la propagation de l'épidémie. Des facteurs comme la météorologie ou la pollution atmosphérique, ont effectivement également un impact sur ce taux, bien que n'ayant pas fait l'objet d'analyses spécifiques à l'échelon du canton. Cependant, même si la qualité de l'air est suivie et contrôlée régulièrement en Valais, agir de façon efficace et dans un délai raisonnable sur ces facteurs pour espérer une baisse significative et rapide du taux de reproduction semble illusoire, dans notre canton comme ailleurs.

S'agissant de l'influence de la pandémie et des mesures restrictives sur la santé psychique de la population, nous vous prions également de vous référer à la réponse donnée à l'interpellation urgente 2021.02.033 intitulée « Impact de la pandémie sur la santé morale des Valaisan.ne.s » qui détaille les mesures prises par le canton dans ce domaine.

Lieu, date Sion, le 9 février 2021